



Édito du maire

Chères Landiranaises, chers Landiranaïsi,
Ce premier édito que j'écris à nouveau en qualité de maire est particulièrement émouvant.

Cette prise de fonction est l'aboutissement d'engagements au service de l'intérêt communal et j'ai conscience que le maire est le principal personnage identifié et connu. C'est sur lui que se rapportent les insatisfactions du présent et les craintes liées à l'avenir. Les derniers événements malheureux en sont la preuve, la pandémie et les inondations ont suscité beaucoup de commentaires pas toujours très chaleureux.

Dans ce cas, s'impose à lui un devoir d'écoute et de recherches de solutions : c'est dans ce cadre qu'une étude est en cours avec des hydrologues pour essayer de trouver, d'identifier et de modifier certains secteurs de Landiras.

Je crois que notre environnement sera l'axe principal prioritaire :

- environnement économique par l'ouverture d'une structure avec distribution de carburant.
- environnement esthétique pour l'aménagement



de zones aux entrées du bourg (étude en cours par un cabinet paysagiste)

- environnement social pour la continuité de la vie associative et solidaire (projet Minnity vis-à-vis des personnes âgées dans le cadre des aides à la personne).

Ce sont des valeurs que nous partageons et enfin, fort de la qualité et de l'unité de l'équipe municipale qui m'entoure, c'est avec détermination et enthousiasme que j'entreprends ce mandat.

Une dernière recommandation sur les événements actuels : prenez soin de vous et respectez les gestes barrières malgré une liberté retrouvée. Le virus est toujours présent.

Bonnes vacances !

Bien à vous,
Jean-Marc Pelletant

La vie associative

Depuis le 16 mars 2020 nous avons été confinés suite à l'épidémie de Coronavirus COVID 19 ce qui a fortement impacté la vie de l'ensemble de nos concitoyens et de ce fait les associations ont été frappées de plein fouet par cette crise !

En effet elles ont dû, elles aussi, cesser toute activité, annuler tous leurs événements au sein de notre commune.

En raison du protocole drastique de sécurité sanitaire, certaines associations landiranaïsi rencontrent des difficultés financières dues à l'im-

possibilité de se faire rembourser des dépenses engagées comme l'achat des lots et de nourriture pour les lotos, de matériels, des salaires des professeurs, des charges structurelles...

Elles ont conscience des lourdes conséquences de cette catastrophe sanitaire, tant sur le plan humain, que logistique et de l'impact sur leur éventuelle reprise à la rentrée. Soutenues par les habitants et la municipalité, car elles sont un des poumons de la vie communale de Landiras, elles savent combien il est important pour leurs adhérents de reprendre une activité.

Aujourd'hui à l'heure du déconfinement et dans le respect des règles sanitaires, certaines d'entre elles refont tout doucement surface. D'autres, en revanche, demeurent dans l'impossibilité de reprendre ou ne souhaitent se projeter vers un retour des activités qu'à la rentrée de septembre.

Nous espérons vivement retrouver toutes nos associations qui animent et contribuent à la vie de notre commune lors du forum des associations en septembre prochain si celui-ci peut se dérouler dans la convivialité et la sécurité.

INFORMATION CORONAVIRUS **COVID-19**

**PROTÉGEONS-NOUS
LES UNS LES AUTRES**



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Eviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000
(appel gratuit)

Sommaire

2 & 3 Vie municipale : 8 mai 2020 - Élections municipales

4 & 5 Cadre de vie : Le covoiturage - Le marché dominical de Landiras - Le projet Minnity

6 Vie scolaire : L'école de Landiras pendant la pandémie - La cantine : nouveau mode d'application

7 Solidarité : Le Secours catholique à Landiras - Confinement : un fait divers pas si banal - Témoignage d'une des « Aiguilles » de Landiras

8 Divers : Des masques précieux

8 mai 2020

En fonction d'événements imprévisibles, les cérémonies officielles concernant la fin d'une guerre et la défaite du régime Nazi ont été écourtées.

Nous n'avons pu honorer convenablement les victimes de notre pays et en particulier les Landiranaï.

Témoignage de Marc DUBOURG (98 ans, habitant rue Henri Laval), un des derniers survivants de Landiras ayant vécu et subi cette tragédie

Soixante-quinze années se sont écoulées et prochainement l'Histoire effacera la réalité.

À l'aube de ma 99^e année, survivant de cette époque troublée, permettez-moi de vous rappeler leur souvenir.

Le 18 juin 1940, Philippe Petain devenait le chef de l'État français. Charles De Gaulle rejoignait l'Angleterre : une cinquantaine de combattants landiranaï allait rejoindre la Oflags et Stalags allemands.

Un seul, à la deuxième tentative, allait réussir son évasion et retrouverait son foyer le 16 novembre 1942. Auparavant, plusieurs prisonniers, résiniers de profession, seraient libérés pour récolter la résine.

À Landiras, les troupes d'occupation vont s'installer et s'organiser. Les logements réquisitionnés seraient identifiés et numérotés « W » pour Wermarckt, de couleur verte entourés d'une tresse de laurier. Les Landiranaï allaient supporter ces contraintes.

Après le débarquement allié en Afrique du Nord le 8 novembre 1942, les Allemands vont envahir la zone dite libre, dans la nuit du 11 novembre 1942.

Personnellement, réveillé par le bruit, j'ai assisté à leur passage dans ma rue, avec leur matériel roulant : voitures, camions, motos, side-cars, chars d'assaut. Notre pays était envahi en totalité.

La Résistance populaire allait voir le jour.

Auparavant un jeune de 20 ans, Raoul Dugoua devait rejoindre l'armée de l'Armistice qui deviendrait l'armée d'Afrique du Nord et participerait au débarquement de Provence.

Nous allons apprendre le décès de nos concitoyens :

Pierre Vignères, prisonnier rapatrié malade : 7 janvier 1941

Gaston Sauboua, prisonnier de guerre, rapatrié malade à Lingén sur Ems : 2 février 1941

Henri Cantau, prisonnier de guerre, ra-

patrié malade : 18 novembre 1943

Jean Guicheney, prisonnier de guerre à Halbessorg sur Del : 24 janvier 1945

Henri Laval, camp de Dachau, malade : 9 février 1945

Jean Cantau, prisonnier de guerre rapatrié : 15 janvier 1954

Le dimanche 7 mai 1944, sur dénonciation, un réseau de résistants était démantelé sur Illats et Landiras. Henri Laval, Pierre Dutrenit et Maurice Lalande seraient internés à Dachau où suite à de la maltraitance, Henri Laval décéderait.

Une autre Landiranaïse, née au Pécilla, épouse Croner à Illats, Jeanne Carreyre, serait internée à Ravensburg. Enfin c'est René Touix, requis classe 42, qui sera dénoncé pour propos anti-Allemands dans l'entreprise aéronautique *Jacobs Scheyer* de Darmstadt et interné au camp de Buchenwald, matricule 22 238, Block 17.

Parmi les prisonniers de guerre, Henri Bedouret sera interné pour représailles au camp de Rava-Buska en Ukraine.

Si l'on prend en compte l'analyse de la Croix Rouge, on s'aperçoit que plus de 6 millions de personnes ont trouvé la mort quel que soit leur âge, dans des conditions affreuses, où les fours crématoires qui avaient débuté en Allemagne en 1933, faisaient disparaître des catégories d'individus parmi lesquels des Juifs tziganes, des communistes, des résistants...

Dans les camps de travail, les détenus avaient la possibilité d'envoyer des nouvelles à leur famille en langage allemand. En sus des camps extrêmes, la Croix Rouge a créé sur la totalité des états sous contrôle allemand, des camps « AEL » (camps de travail disciplinaires) avec la possibilité d'être libéré et l'interdiction de communication avec l'extérieur.

Ces camps de 2^e catégorie étaient 104 ; les internés étaient utilisés par des grandes entreprises nationales et privées. Parmi ces personnes Jean Dubourg, matricule 45-45, a été em-

Le Chancelier Adolf HITLER avait su convertir aux idées nazies des comparses qui n'hésitaient pas sur les moyens, d'où le nombre de camps particuliers répertoriés par la Croix Rouge dans la totalité des états sous domination allemande :

- Auschwitz (Pologne) : camp de travail et d'extermination, 2 600 000 morts
- Belzec (Pologne) : camp d'extermination, 600 000 morts
- Bergen-Belsen : camp de regroupement, 70 000 morts
- Buckenwald : camp de travail, 56 000 morts
- Chelmno (Pologne) : camp d'extermination, 340 000 morts
- Dachau (Allemagne) : camp de travail, 30 000 morts
- Dora-Mittelbau (Allemagne) : camp de travail, 20 000 morts
- Drancy (France) : camp de regroupement
- Flossenbourg (Allemagne) : camp de travail, 30 000 morts
- Grob-Rosen (Pologne) : camp de travail, 40 000 morts
- Janovsa (Rawa-Ruski en Pologne) : camp de travail et d'extermination
- Kaiser Wald (Lettonie)
- Majdanek (Pologne) : camp d'extermination, 1 380 000 morts
- Mautausen (Autriche) : camp de travail, 95 000 morts
- Natzwiller – Struffhau (France) : camp de travail, 25 000 morts
- Neuengamme (Allemagne) : camp de travail, 55 000 morts
- Orianenburg (Allemagne) : camp de regroupement
- Plaszon (Pologne) : camp de travail
- Ravensbrück (Allemagne) : camp de travail, 90 000 morts
- Royallieu-Compiègne (France) : camp de transit et d'internement
- Sachsenhausen (Allemagne) : camp de travail, 100 000 morts
- Sobibor (Pologne) : camp d'extermination, 250 000 morts
- Stutthof (Pologne) : camp de travail, 65 000 morts
- Terezin (Tchéquie) : camp de travail, 35 000 morts
- Treblinka (Pologne) : camp d'extermination, 800 000 morts
- Westerbork (Pays-bas) : camp de transit

prisonné 3 mois et demi à Hedderheim Francfort-sur-le-Main.

Afin de suppléer au manque de main d'œuvre dans les entreprises allemandes, Hitler va mandater le Gauleiter Fritz Sauckel pour réquisitionner des ouvriers dans les pays occupés. Ce sont plus de 60 000 jeunes qui vont y être soumis dont 650 000 pour la France, grâce à des lois votées par le Parlement : loi sur la réquisition du 4 septembre 1942, loi sur la STO (travail obligatoire) du 16 février 1943 et réquisitions le 1^{er} février 1944.

Fritz Schaukel, comme marchand d'esclaves, sera condamné à mort lors du procès de Nuremberg et pendu, ainsi que onze autres responsables sur les 24 prévenus.

À Landiras, 18 jeunes furent concernés :

Jean Jafon (requis), Jean Dupart (requis), Robert Porge (requis) et entreprise TODT, René Touix (requis) et Buchenwald, Robert Dubernet (requis) et réfractaire, André Dubourg (requis) André Moncade (requis), Jean Dupuy (requis), Jacques Moreau (requis), Jean Dupouy (STO), Louis Parage (STO), Jean Garbay (STO), Jacques Lataste (STO), Roland Martin (STO), Jean Daney (STO), Jean Dubourg (STO), Gérald Galuchet (requis), Jean Lacoste (requis) né à Landiras résidant

à Preignac est décédé en Allemagne, fut rapatrié et inhumé à Landiras le 29 septembre 1949 dans le caveau familial.

De 1939 à 1945, comme dans d'autres villes et villages de France, Landiras a connu et souffert. Patiente, elle participa à cette guerre, qui a vu la disparition de plus de 50 millions d'individus dans le monde, de diverses façons : champs de batailles, camps particuliers, populations civiles ...

En terminant ces pages de souvenir, on ne peut oublier les jeunes générations



et l'engagement dans l'armée régulière de plusieurs jeunes parmi lesquels Jacques Bordes, Jacques Debayle, Jean Sendrey, Marc Pujol et Yves Dugoua.

S'il y a des omissions, parfois involontaires, l'essentiel est dit.



Élections municipales

C'est à 19 h, ce jeudi 28 mai 2020 dans la salle polyvalente de Landiras, que s'est tenue la mise en place du Conseil municipal, réalisée en comité restreint et retransmise en direct via la page Facebook de la commune de Landiras.

18 des 19 élus municipaux du premier tour étaient présents (pouvoir d'Alexandre Bourillon donné à Monsieur Bruno Trenit) : le chorum requis ainsi que la tenue, avec les préconisations sanitaires drastiques de rigueur, respectés, les élus municipaux composés de 9 femmes et 10 hommes ont pu tour à tour voter à bulletins secrets, pour le Maire, et ensuite pour la liste d'adjoints présentée par Madame Baraduc.

Le Conseil municipal de Landiras est donc composé de :

- Jean-Marc Pelletant, en qualité de Maire
- Line Baraduc, en qualité de 1^{ère} adjointe
- Bruno Trenit, en qualité de 2^e adjoint
- Valérie Meneret, en qualité de 3^e adjointe
- Alain Giroire, en qualité de 4^e adjoint
- Florence Bolmont, en qualité de 5^e adjointe,
- Jean-Philippe Dulou, en qualité de conseiller municipal
- Carine Delabarre-Lecocq, en qualité de conseillère municipale
- Nicolas Mercier, en qualité de conseiller municipal
- Cécile Véga, en qualité de conseillère municipale

- Bernard Petit, en qualité de conseiller municipal
- Laure Lamy-de-la-Chapelle, en qualité de conseillère municipale
- Jean-Marc Jover, en qualité de conseiller municipal
- Catherine d'Isoard-de-Chenerilles, en qualité de conseillère municipale
- Alexandre Bourillon, en qualité de conseiller municipal
- Delphine Fauvel, en qualité de conseillère municipale
- Vincent Sudre, en qualité de conseiller municipal
- Adeline Massé, en qualité de conseillère municipale
- Jacques Clerc, en qualité de conseiller municipal.

Sitôt, tous les élus précités positionnés, ils ont procédé à deux délibérations importantes concernant la commune (travaux à engager et demande de subventions pour la poursuite des travaux à la chapelle de Brax) les mettant immédiatement le « pied à l'étrier ».

Une fois les votes clos, ainsi que ce Conseil municipal, Monsieur le Maire a remis personnellement un bouquet de fleurs à chacune des élues présentes puis a procédé, en remerciement pour leurs travaux durant les 6 années de mandat écoulé, à la remise d'une médaille de la Commune de Landiras aux anciens élus municipaux : Pierre Dufour, Françoise Masson, Jérôme Orain, Karine Le Guillou, Laurent André, Valérie Faure (Sandrine Chevalier, Erik Carreyre et Jean-Marie Gossart absents pour cette assemblée).

Connaissez-vous tout du covoiturage ?

Le covoiturage est l'utilisation commune d'une voiture par plusieurs personnes qui se rendent dans la même direction. Sa contrepartie financière se limite au partage des frais. En cas de covoiturage fréquent avec sa voiture, il est préférable d'en informer son assureur.

Il existe 2 manières de faire du covoiturage :

- Chaque participant utilise sa voiture à tour de rôle : chacun alterne le statut de conducteur et celui de passager et il n'y a pas de compensation particulière dès lors que le partage est équitable.
- C'est toujours le même conducteur qui utilise sa voiture : les passagers contribuent alors aux frais de déplacement (carburant, péage).

1 - Vous êtes propriétaire de la voiture qui pratique le covoiturage :

Vérifiez l'assurance de votre voiture. Qu'il y ait covoiturage ou pas, vous devez à minima souscrire une assurance auto incluant une garantie responsabilité civile. Elle couvre les dommages que vous pourriez occasionner à des tiers y compris à vos passagers de covoiturage. Si vous avez une voiture de « fonction », prenez la précaution de lire attentivement votre contrat, au cas où il existerait d'éventuelles clauses d'exclusion.

À savoir : si vous pratiquez le covoiturage avec des collègues de travail, contrôlez que votre contrat d'assurance auto couvre bien les trajets « domicile/travail ».

Le cas du prêt de volant

Si vous souhaitez confier le volant à l'un de vos passagers covoiturés, véri-



fiez que votre contrat d'assurance ne prévoit pas de clause « conduite exclusive » qui exclut, en totalité ou en partie, le prêt de volant à un conducteur occasionnel.

À savoir : en cas d'accident responsable, que vous soyez ou non au volant, c'est votre contrat qui supportera le malus. Et le prêt de volant à une personne qui a son permis depuis moins de 3 ans est généralement assorti d'une franchise plus élevée.

Attention à ne pas faire de bénéfices...

Partager les frais est autorisé. En revanche, en tirer profit signifie que vous changez de statut car cela devient un « transport rémunéré de personnes ». Dans ce cas, mieux vaut éviter cette pratique car, en cas d'accident, vous pouvez être exposé à un défaut de prise en charge de votre assureur. Pour éviter de « gonfler » le prix de vos

transports, vous pouvez vous baser sur le barème fiscal, qui indique le prix au kilomètre en fonction de la puissance fiscale de la voiture. Vous y ajoutez le coût des péages s'il y a lieu.

2 - Vous êtes passager et vous faites du covoiturage :

Vérifiez tout d'abord que le conducteur a bien son permis de conduire, en cours de validité.

Contrôlez également que son certificat d'assurance auto apposé sur le pare-brise est valable.

Si vous êtes amené à prendre le volant, vérifiez que son contrat d'assurance inclut le prêt de volant.

Vous pouvez aussi vérifier s'il a la « garantie protection corporelle du conducteur » car c'est elle qui entrera en jeu si en tant que conducteur, vous avez un accident dont vous êtes responsable et que vous êtes blessé.

Prévenez le propriétaire de la voiture si vous avez votre permis depuis moins de 3 ans car il est possible que cela entraîne une franchise supérieure en cas d'accrochage.

En cas de doute, mieux vaut ne pas prendre le volant...

À savoir : les dommages corporels des passagers sont intégralement indemnisés en cas d'accident par l'assureur de la voiture : c'est la loi Badinter du 5 juillet 1985 qui permet aux passagers d'une voiture d'être couverts par la garantie responsabilité civile du conducteur. Pour le conducteur, c'est la garantie « protection corporelle du conducteur » qui s'applique.

Covoiturage et Coronavirus

Ce n'est pas impossible si les règles de précautions sanitaires sont respectées. Cependant, sa mise en œuvre doit être adaptée au contexte de lutte contre l'épidémie de coronavirus et passe par le respect de plusieurs obligations sanitaires :

- le port d'un masque couvrant le nez et la bouche pour le conducteur et les passagers à partir de 11 ans ;
- aucun passager n'est autorisé à s'asseoir à côté du conducteur ;
- un seul passager est admis dans le véhicule, sauf pour les passagers habitant dans le même domicile, ou les personnes handicapées accompagnées ;
- Le conducteur peut refuser l'accès à son véhicule à un passager ne portant pas de masque.

Il est également recommandé que les véhicules soient aérés régulièrement et désinfectés avant chaque trajet.

En quittant le véhicule, vous devez emporter tous vos déchets.

Le marché dominical de Landiras

Un marché libre et que cela continue !

La municipalité est heureuse d'avoir pu continuer, par dérogation, l'ouverture du marché du dimanche sur la place de l'Église.

Le pari est réussi car cela s'est passé dans les meilleures conditions et la fréquentation a été importante au bonheur et à la satisfaction des commerçants.

Un grand remerciement à vous tous pour votre civisme car les élus chargés

de faire respecter les gestes barrières, conditions incontournables pour la pérennité du marché, n'ont eu que très peu à intervenir.

Merci également aux jeunes qui nous ont donné chaque dimanche un précieux coup de main pour installer les barrières nécessaires à la bonne organisation et notamment en ce qui concerne la distanciation sociale.

Nous tenons aussi à remercier tous les commerçants, qu'ils soient de la commune ou d'ailleurs, car ils ont été par-

tie prenante dans la bonne tenue des règles et au respect des consignes des gestes barrières, ce qui a contribué à faire que notre village et notre région ont été épargnés par ce virus.

Enfin je terminerai par cette citation de Jean Jaurès :

« Il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remord pour le présent et une confiance inébranlable pour l'avenir. »

Prenez soin de tous.

Le projet Minnity

Pendant le confinement, nous avons été sollicités par une start-up suédoise appelée *Minnity* implantée à Stockholm.

Comment l'avons-nous connu ? Eh bien par l'intermédiaire de la grand-mère d'un Français travaillant dans cette start-up, habitant à Landiras.

Cette start-up a conçu une application utilisable sur smartphone et tablette destinée principalement aux professionnels de santé s'occupant de personnes ayant des problèmes cognitifs.

Aujourd'hui, cette start-up souhaite adapter son application pour qu'elle devienne un outil de travail et de coordination, mis à la disposition des aides à domicile dans l'intérêt de leurs bénéficiaires.

Minnity serait donc modifiée pour devenir un outil social, pour une approche douce, plus humaine.

En effet, le monde des accompagnants sociaux ou de vie, des aides à domicile n'est pas très valorisé en terme d'outillage performant et adapté.

Cette application serait un outil numérique avantageux et peut-être incontournable dans les mois ou années à venir

Dans cette période de crise sanitaire, ces Français de l'étranger ont voulu nous aider, nous apporter leurs connaissances en la matière.

Après quelques temps d'hésitation, nous avons accepté de collaborer sur ce projet pilote et nous sommes fiers que notre commune ait été choisie, représentante du service public, pour tester cette application mobile en situation réelle.



La période de test se déroule pendant 6 mois, du 1^{er} mai au 30 octobre 2020.

Cette application, élaborée pour les aides à domicile, est alimentée par des réponses à des questions posées aux bénéficiaires concernant leur style de vie, leurs préférences, leurs besoins et en associant leurs proches.

La phase de test va également permettre aux aides à domicile de Landiras de nous dire en temps réel si l'application doit subir des évolutions, des modifications pour encore mieux faciliter leur travail.

Nous nous sommes assurés que toutes soient et restent confidentielles. Tous les contrôles et autorisations liés aux informations enregistrées dans l'application sont conformes à nos réglementations et conditions d'utilisations françaises (CNIL).

Ces informations collectées dans le profil du bénéficiaire de l'application *Minnity* sont indispensables et permettent aux aides à domicile intervenant chez celui-ci de les comprendre rapidement et de répondre vite à leurs

besoins spécifiques, très utile notamment lors des remplacements.

Cet outil numérique doit permettre à toute l'équipe du CCAS de mieux connaître et communiquer avec ses bénéficiaires du service d'aide à la personne dont elle s'occupe et de permettre ainsi une meilleure qualité de vie. Cette application a pour but également de faciliter encore plus la communication entre elles et les proches du bénéficiaire.

Les aides à domicile ont, pour la première fois, la possibilité de façonner leur outil de travail, de remplacer les cahiers de suivi, de prendre connaissance en un clic d'informations ciblées... même en cas de remplacement au pied levé et donc de faciliter le premier contact aide à domicile / bénéficiaire.

Elles sont au cœur de l'expérimentation : elles deviennent maintenant les cheffes d'orchestre de l'amélioration et de l'adaptation de cet outil !

Nous serons fixés fin octobre 2020 sur les atouts de cet outil

L'école de Landiras pendant la pandémie !

Dès le 16 mars, nous avons mis en place un accueil pour recevoir les enfants des personnels réquisitionnés et ceux dont nos aînés et nous, dépendons à ce jour : soignants quels qu'ils soient, agents de sécurité, mais aussi les personnes travaillant dans l'approvisionnement divers des hôpitaux - denrées matières et matériaux d'alimentation - ou toute situation nous étant proposée dans cet objectif.

Leurs enfants fréquentant habituellement l'école de Landiras étaient donc accueillis, et nous avons élargi l'accueil à ceux des communes de Budos, Guillos, Podensac ou autres écoles à proximité.

L'accueil des enfants s'est fait sur les plages horaires de la garderie et de l'école (7 h à 18 h 30). Aucune contrainte horaire n'a été imposée : ils sont venus quand ils en avaient besoin, avec des durées souvent calées sur l'emploi du temps professionnel de leurs parents. Parfois que 2 heures, le temps que les parents se relaient pour récupérer leurs enfants.

Nous assurons le petit déjeuner le matin, le repas chaud du midi et le goûter de l'après-midi.

Nous assurons aussi l'aide à la continuité pédagogique pour les enfants en leur faisant faire les exercices donnés par les enseignants. Mais nous maintenons surtout un lien ludique afin que ces enfants ne se sentent pas isolés, à l'écart, subissant le moins possible l'absence de leurs parents et de leurs copains. Ils n'étaient pas nombreux et cela aurait pu facilement être le cas.

Le personnel était celui qui intervient auprès des enfants habituellement, donc connu d'eux ! Il a été informé des gestes de sécurisation à mettre en place. Ce personnel n'a pas changé, ils ont été volontaires. Les salles utilisées avec ces enfants ont été systématiquement désinfectées après leur passage, comme la cantine, par les agents qui interviennent eux-mêmes.

6 agents volontaires se sont donc relayés pour nos enfants, pour nous, dont 5 contractuels tous les jours

Nouveauté cette année !

Les écoliers qui quittent le cm2 pour aller user les chaises des collèges, voient cette année le traditionnel dictionnaire offert par Monsieur le Maire se changer en calculatrice de collègue !

Un choix porté par l'utilisation incontournable de cet outil qui souvent est un réel investissement pour les familles !

A vos chiffres ! Et bonne route à vous...

jusqu'au 7 mai, date à laquelle la première phase du déconfinement a commencé !

Un grand merci à ces 6 agents pour leur investissement quotidien, usant d'ingéniosités pour créer un environnement serein, agréable et rassurant pour les enfants mais aussi pour les parents, avec le peu d'informations dont nous disposions, sans connaître non plus la durée de cette action !

La cantine : nouveau mode d'application Pourvu que cela ne dure pas !!

Au matin du 12 mai, l'école a retrouvé une partie de ses écoliers.

56 enfants déjeunaient ainsi les jours de classe, soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis, puis ce sont 78 écoliers au total qui viennent depuis la deuxième phase de déconfinement débutée le 2 juin !

Afin de correspondre au protocole sanitaire mis en place pour protéger

les enfants et le personnel, les enfants élémentaires désormais et jusqu'à nouvel ordre, prennent les déjeuners dans leurs classes respectives !

Par groupe de deux classes, une rotation est faite pour que les enfants ne se croisent pas.

Les animateurs prennent en charge leurs enfants dès la sortie de cours.

Ils organisent le lavage des mains, les

temps de récréation, assurent la surveillance le temps du repas et mettent en œuvre le nettoyage/désinfection des classes avant le retour des enseignants aux heures de la reprise des cours.

Les repas chauds sont portés dans les classes au moyen de plateaux repas couverts, avec des couverts individuels ensachés et des gobelets carton/plastique biosourcés.

Pour les enfants des classes maternelles, leur repas se prend désormais dans la totalité de l'espace cantine. Trois rotations sont organisées pour suivre les trois groupes des petites classes.

Les repas sont assurés dans leur préparation par Wilfried, comme d'habitude, avec l'aide de Cassandra.

Cela représente un énorme travail de mis en œuvre, d'acheminement et de livraison et aussi une adaptation complète des équipes, réussie sans aucun souci, avec une confiance totale dans le respect des procédures !

C'est également un choix financier conséquent qui a été porté quant à l'ouverture de la cantine dans ces conditions.

Alors, pourvu que cela ne dure pas !



Le Secours catholique à Landiras pendant le confinement

L'équipe du Secours catholique de Podensac couvre un secteur de 10 communes comprenant Landiras. Trois Landiranaïses sont intégrés à cette équipe dont son responsable. Durant cette période particulière de deux mois de confinement, l'équipe s'est mobilisée pour être au plus près des plus fragiles de notre commune. En relation étroite avec le Maire et le CCAS, plusieurs actions ont ainsi pu être menées :

- appui logistique pour trois familles démunies d'ordinateur et de moyens informatiques nécessaires notamment pour le suivi scolaire ;
- distribution de chèques services 'spécial pandémie' (carnets de 50 € chacun) mis en place au niveau national par le Secours Catholique. Cinq foyers en difficultés financières ont pu en bénéficier à Landiras ;

- portage de colis alimentaires offerts par *la Ferme d'illats* auprès de foyers modestes : huit colis ont ainsi pu être livrés chaque semaine à Landiras.

D'autres actions plus ponctuelles ont complété cette démarche dont la visite, moyennant le respect des gestes barrières, de personnes seules ou âgées et autres apports en soutien logistique ou moral.



06 76 38 70 56

Confinement : un fait divers pas si banal

C'est un vendredi, confiné comme tous les autres jours de la semaine. Cela fait plusieurs jours que M^{me} X. a remarqué que les volets de son voisin ne s'ouvraient pas. M. Y. vit seul, n'ouvre pas toujours en grand ses volets mais répond à chaque appel de sa voisine. Ce vendredi, pas de réponse, la voiture est pourtant devant la porte, mais chose inquiétante, la pelouse, ordinairement impeccable, n'est pas tondue et la boulangère ne l'a pas vu depuis longtemps. M^{me} X. fait part de son inquiétude à la mairie.

Ce même jour, la mairie a reçu un courrier de la caisse de retraite de M. Y. demandant s'il était décédé. D'où le grand émoi qui s'en suit ainsi que des recherches aussi infructueuses que difficiles étant donné que tous les services d'état civil sont confinés.

M. le Maire n'a d'autres solutions que de solliciter gendarmes et pompiers pour envisager de pénétrer de force dans l'habitation de M. Y. Le remue-ménage provoqué par les véhicules fait sortir M^{me} Z. dans son jardin ; elle a été informée par la famille de M. Y. : il est effectivement décédé à l'hôpital.

Ni la famille, ni les services hospitaliers, ni les services d'état civil, ni les pompes funèbres n'ont pourtant contacté la mairie.

Le maire a malheureusement fait déplacer la gendarmerie et les pompiers dans une période où ils étaient sûrement très utiles sur d'autres terrains ; par chance on a évité que la porte d'entrée de la maison de M. Y. ne soit fracturée.

Il y a bien sûr une morale à cette histoire et elle est contenue dans le comportement avisé de M^{me} X.

La municipalité s'en félicite et la félicite, car c'est ce qu'elle attend du voisinage : une vigilance aimable, surtout envers les personnes seules, âgées ou malades.

Notre communauté rurale facilite ce type de comportement, ici nous connaissons nos voisins, profitons-en.

Quand à M. Y., ce n'était pas un quelconque anonyme mais un Landiranaïse et la commune regrette son départ. Elle aurait seulement aimé en être informée.

Cette pénible période de confinement que nous avons vécue ensemble ne pourra pas être banalisée d'un simple revers de main dès qu'une certaine désinvolture tentera de reprendre le dessus.

La commune, sa municipalité et ses habitants, en retiendront, à travers chaque histoire vécue, des leçons pour l'avenir.

Témoignage d'une des « Aiguilles » de Landiras !



Au vu du contexte actuel lié au virus COVID 19 et de tout ce que nous entendions sur la nécessité de porter un masque...ou pas, un super groupe de couturières armées de leurs épingles et machines à coudre ainsi que des «petites mains», ne sachant pas coudre mais remplies de bonne volonté, s'est réuni dans la salle du Rayon Vert, suite à l'appel aux dons lancé sur Facebook et le site de la mairie de Landiras.

Quelle ne fût pas notre surprise de voir tout cet élan de générosité lors de notre première rencontre !

Abondance de tissus, de fils, d'élastique et de supers hommes et femmes qui se sont relayés pendant deux semaines consécutives, week-end et jours fériés compris, afin de pouvoir proposer aux Landiranaïses des masques en tissus artisanaux.

Nous avons mesuré, découpé, assemblé, piqué, cousu, repassé, emballé...tout ça pour le bien de notre belle commune et de ses habitants.

L'envie de se rendre utile, de rencontrer du monde en cette période de confinement, nous a permis de faire des rencontres extraordinaires, de tous âges. Le tout dans la joie, la bonne humeur et la musique.

Un grand bravo à toutes et à tous pour votre participation et cet élan de générosité, pour le temps passé pour le bien de tous !

Vous avez réussi à confectionner 1760 masques, ce n'est pas rien, quel travail !!

ENCORE BRAVO ET MERCI POUR VOTRE IMPLICATION.

Des masques précieux

Depuis le mois de mars les masques chirurgicaux ont été définis comme des armes indispensables pour mener la guerre⁽¹⁾ contre la COVID 19, mais la pénurie de ces derniers a vite contraint les uns et les autres à inventer des armes de substitution en tous genres.

C'est ainsi qu'à Landiras des ateliers de couture sont nés pendant le confinement, à l'initiative des nouveaux élus du 15 mars, soucieux d'être actifs auprès des administrés et frustrés de ne pas pouvoir entrer directement dans leur rôle de conseillers municipaux.

Puis tous les matins de 9 h 30 à 11 h 30, ils ont assuré une permanence de distribution de ces masques au local du CCAS (à côté de la bibliothèque).

La rentrée au collège et au lycée a vite entamé le stock. C'est pas moins de 4 par jour qu'il en faut pour chaque élève : le bus, les cours du matin, de l'après-midi, ..., et le lendemain ça recommence ;



les familles ont vite apprécié cette solution qui a permis de réduire un peu l'impact sur leur budget habituel.

Il n'y pas eu et il n'y aura pas de rupture de masques à Landiras⁽²⁾, car les bénévoles des ateliers improvisés sont prêts à en poursuivre la confection autant que nécessaire.

La municipalité félicite les bénévoles pour cette initiative et continuera d'apporter son soutien si l'épidémie venait à perdurer. Elle signale que ces masques artisanaux sont pour le moment disponibles en mairie.

(1) Petit commentaire historique : une vraie guerre et un combat

En ce 8 mai, confiné devant leur machine à coudre, quelques unes auraient pu se croire revenues avant 1939, période durant laquelle il existait à Landiras un atelier de couture où des jeunes filles cousaient les capotes des soldats. Ce fut l'occasion pour beaucoup d'entre elles d'apprendre la couture, même si déjà à la maison c'était un passage obligé de leur éducation. La légende veut qu'une de ces couturières a mis son adresse dans la poche d'une capote et.....qu'elle a épousé le soldat. La guerre pour laquelle elles ont cousu n'eut bien sûr rien de comparable avec le combat contre la COVID 19.

C'est pour fêter la victoire que dans la nuit du 7 au 8 mai 1945, dans chaque famille landiranaise, les coutu-

rières ont déniché, au fond des armoires, des morceaux de soie et ont cousu les 3 drapeaux des alliés et brodé les 50 étoiles du drapeau américain.

Quel drapeau pourra servir à pavoiser la fin du combat contre le COVID 19 ? Quelles couleurs ? Quelle broderie : un cœur...un caducée... ?

(2) Distribution des masques lavables industriels

Les 500 premiers masques lavables commandés par la commune ont prioritairement servi à équiper les agents municipaux en contact avec les enfants et les administrés ; les masques chirurgicaux à usage unique étant surtout réservés aux aides à domicile.

Puis la métropole bordelaise et le Département ont chacun doté la commune d'environ 2300 masques distribués par les élus dans chaque boîte aux lettres.

Le moustique Tigre

À chaque printemps, le moustique Tigre sort de son hibernation. Il se reconnaît facilement.

– Il est très petit (plus petit qu'une pièce d'un centime d'euro).

– Il a les pattes et le corps zébrés de blanc (pas de jaune).

– Il ne pique que dans la journée (ce n'est pas lui qui vous empêche de dormir la nuit).

– Sa piqûre est douloureuse.

Ce moustique, présent en France depuis 2006, fait l'objet d'une surveillance renforcée car il peut transmettre des maladies tropicales (virus de la dengue, du chikungunya et zika).

Même s'il n'y a pas aujourd'hui d'épidémie de ces maladies en France métropolitaine, il faut néanmoins limiter sa prolifération.

Les insecticides sont inefficaces, il faut supprimer les larves

Chaque femelle moustique Tigre pond environ 200 œufs. Au contact de l'eau, ils donnent des larves.



Les inondations de début mai ont favorisées le développement de celles-ci sur le territoire. Mais il n'est pas trop tard pour « couper l'eau » au moustique Tigre, au travers des gestes simples suivants :



– Éliminer les eaux stagnantes

– Changer l'eau 1 à 2 fois par semaine et vider les coupelles

– Couvrir les bidons d'eau et les bassins

– Nettoyer les gouttières

– Ne pas laisser stagner l'eau de pluie.

Numéros utiles

- Samu : 15
- Pompier : 18
- Police - Gendarmerie : 17
- Appel d'urgence européen : 112
- Informations sur le CORONAVIRUS : 0 800 130 000
- Centre Antipoison : 05 56 96 40 80
- Accueil sans abri : 115
- Allo enfance maltraitée : 119
- Enfants disparus : 0 805 200 200
- SOS femme battue : 39 36
- Violences sexuelles : 05 56 44 62 09
- SOS Amitié : 05 56 44 22 22
- Suicide Écoute : 01 45 39 40 00
- Hôpital de Langon : 05 56 76 57 57
- Urgences mains : 05 56 79 56 94
- Communauté de Communes : 05 56 76 38 00
- Sous-préfecture : 05 56 63 62 63
- Trésorerie de Cadillac : 05 56 62 65 01
- Agence postale communale : 05 56 76 47 98
- COVED : 0800 132 232
ordures ménagères et collecte sélective
- Service aux malentendants : 114
- Portage des repas : 05 56 76 38 00
- Sida info Service : 0 800 840 800
- Drogue info Service : 0 800 231 313
- Écoute Alcool : 0 980 980 930
- EDF Langon : 0 972 675 033
- ENGIE : 09 69 39 99 93
- EDENIS : 09 72 67 50 33 (dépannage)
- Information contrats énergie : 0810 112 112 (fournisseur de votre choix)
www.energie-info.fr (comparateur d'offres)
- GDF Langon : 05 56 79 92 60
- Gaz de France : 0 800 473 333 (urgence)
- Lyonnaise des Eaux : 09 77 40 10 14 - 09 77 40 10 13 - 0 977 408 408 (urgence)
- Suez : 0 977 401 117 (urgence)
- Orange : 3900 + choix 4 (dépannage)
- Pôle Emploi : 3949

Mairie de Landiras

Place du XI Novembre - 33720 Landiras
Tél. 05 56 62 50 28 - Fax 05 56 62 48 69
Retrouvez-nous sur le web www.landiras.fr
www.facebook.com/mairiedelandiras/

Heures d'ouverture

Lundi, mardi et jeudi : 8 h 30 - 12 h
13 h 30 - 18 h

Mercredi : 8 h 30 - 12 h

Vendredi : 8 h 30 - 12 h - 13 h 30 - 16 h

Fermée le samedi en juillet et août

Prochain bulletin municipal le 1^{er} octobre 2020

Vous êtes invités à faire parvenir vos articles à :

– florence.bolmont@gmail.com ou

– mairie.landiras@wanadoo.fr

avant le 6 septembre 2020.

Directeur de la publication : Jean-Marc Pelletant
Responsable de la publication : Florence Bolmont
Ont collaboré à ce numéro :
Florence Bolmont, Delphine Fauvel, Alain Giroire,
Valérie Meneret, Jean-Marc Pelletant,
QBO Conseils : Sylvie Henry-Espargillière,
Vincent Sudre, Bruno Trenit, Cécile Véga